

(2)

(N^o 151.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1900.

Projet de loi portant prorogation de l'article 1^{er} des lois du 12 avril 1835 et du 24 mai 1882, concernant les péages sur les chemins de fer de l'État et sur les chemins de fer concédés (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VANDENPEEREBOOM.

MESSIEURS,

Les motifs qui ont déterminé le législateur à proroger les lois du 12 avril 1835 et du 24 mai 1882 existent encore aujourd'hui.

La Commission a l'honneur de proposer l'adoption du projet de loi.

Le Président-Rapporteur,
J. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n^o 105.

(2) La Commission était composée de MM. VANDENPEEREBOOM, *président*, BELLEFUTTE, GRIMARD, FRIS, NERINX.